

Les suffragistes au Sénat

Depuis la rentrée d'Octobre, l'U.F.S.F. n'a cessé de mener campagne au Sénat pour obtenir la discussion du rapport Marraud-Héry. M. Louis Martin nous avait fait espérer que la question pourrait venir à l'ordre du jour avant le Nouvel An; mais la nécessité de compléter la commission, les lenteurs de la machine parlementaire et, il faut bien le dire, la mauvaise volonté du rapporteur et de ses amis, ne nous permirent pas d'arriver à nos fins.

Lasses d'attendre toujours, l'U.F.S.F. et les principales Associations féministes décidèrent de demander à M. René Renoult, président de la Commission sénatoriale du Suffrage des Femmes, d'être reçues par cette Commission. Et en même temps que nous envoyions cette lettre à M. René Renoult, nous demandions au Président du Sénat de bien vouloir appuyer notre juste requête.

C'est ainsi que nous fûmes reçues le vendredi 13 mars, par la Commission du suffrage féminin. Mme la Duchesse d'Uzès, Mmes Brunschvicg, Malaterre-Sellier, Maria Vérone, Lehmann, Fonsèque et Grinberg représentaient leurs différentes associations et à cette délégation s'était jointe Mme Pierre Marraud, femme de notre ancien rapporteur qui travaille maintenant avec la plus grande activité au Comité Central de l'Union pour le Suffrage des Femmes. Nous avions fait demander à l'Union Nationale pour le vote des Femmes et à la Fédération nationale si elles désiraient se joindre à nous; mais elles n'envoyèrent pas de déléguée.

Nous expliquâmes tout d'abord à la Commission le but de notre démarche: le rapport de M. Marraud, repris par M. Héry, est déposé depuis plus de 4 ans; le Sénat ne l'a jamais discuté; la Commission ne pourrait-elle appuyer elle-même, sans préjuger du fonds et par simple loyauté, sa mise à l'ordre du jour? Le président nous répondit que la discussion du budget ne permettait pas une discussion immédiate, mais que, d'accord avec M. Louis-Martin, il estimait qu'elle serait possible vers le 15 juin.

Notre délégation, qui escomptait la discussion pour le mois de mai, manifesta son désappointement; nous nous rendions bien compte qu'une discussion envisagée pour fin juin, au moment même où toutes les propositions en retard seraient portées à l'ordre du jour du Sénat, avait bien peu de chance d'être discutée avant les vacances. Quant à notre rapporteur, M. Héry, il reprocha, au contraire, au président de trop nous promettre; il estimait que le Sénat avait maintes fois manifesté sa volonté de ne pas revenir sur la question du vote des femmes; et avec une certaine violence; il déclara que, pour sa part, il mettrait au point le rapport quand il serait porté à l'ordre du jour. L'irritation de M. Héry, et son parti pris, loin de rallier la Commission semblèrent, au contraire, nous amener quelques sympathies, même

parmi les membres les moins suffragistes. Une discussion sur le fond de la question du vote des femmes s'engagea ensuite à propos de l'amendement de M. Jenouvrier, sur le vote des femmes chef de famille. M. Marcel Donon, sénateur du Loiret, nous demanda quelle était notre façon de voir sur cet amendement. Très franchement, nous lui répondîmes que nous étions prêtes à l'accepter comme première étape, mais que, ce premier échelon franchi, nous continuerions évidemment à réclamer la complète égalité de nos droits politiques.

M. Justin Godart rappela en terminant le but même de notre démarche, il tint surtout à répondre à M. Héry que le Sénat ne s'était prononcé qu'une fois sur la question du vote des femmes, en 1922, lorsqu'il repoussa la discussion du passage aux articles de la proposition qui lui était présentée. Or, ajouta M. Justin Godart, depuis 1922 le Sénat s'est renouvelé deux fois par tiers, et il est juste que la question revienne en discussion; si plusieurs fois la mise à l'ordre du jour a été repoussée pour des questions d'opportunité, cela n'implique, ni en fait, ni pour l'opinion publique qu'une discussion loyale ne doive pas avoir lieu maintenant sur la question.

Le président indiqua alors qu'il y avait différentes façons de faire mettre la question à l'ordre du jour: soit que la commission en fasse elle-même la proposition; soit qu'un sénateur en prenne l'initiative avec l'appui de la commission; soit qu'un sénateur le fasse sans que la commission, ait à se prononcer. Et comme nous insistions précisément pour que la Commission, quelle que soit son opinion sur le fond de la question, appuie, par loyauté, une franche discussion, le président déclara que sur ce point il réunirait la commission et que celle-ci délibérerait sur la demande de notre délégation.

*
**

A la sortie de cette audience, un incident assez vif eut lieu entre M. Héry et Mme Malaterre-Sellier à laquelle le sénateur des Deux-Sèvres reprocha avec véhémence, non pas les paroles qu'elle avait prononcées à Bressuire, mais ce que les journaux avaient dit de lui, après sa conférence. Autant Mme Malaterre-Sellier était calme, autant M. Héry était agité; et nous pensions à cette objection que l'on nous fait parfois à propos de la nervosité féminine; et nous pensions que la perte de sang-froid n'était en aucune façon l'apanage exclusif de notre sexe!

Il est évident que M. Héry ne nous pardonne pas la réunion de Bressuire; mais il est évident aussi que son manque de calme est plutôt un appoint en notre faveur. Et nous sommes parties avec le sentiment très net que la partie serait dure, très dure même à gagner; mais qu'il nous faut garder notre ténacité et notre sang-froid n'était en aucune façon l'apanage qui sont encore nos adversaires, nous avons senti, malgré tout, un certain respect pour nos idées; et l'un d'entre eux, peu favorable pourtant jusqu'ici nous déclara même: « Ma fille est veuve, elle a trois enfants, il est de fait que c'est scandaleux qu'elle n'ait pas le droit de vote. »

Espérons donc que notre patience ne sera pas vaine et que les yeux à nos adversaires s'ouvriront peu à peu. Et surtout, continuons notre campagne, non seulement auprès des parlementaires, mais auprès de leurs femmes qui, bien souvent, par ignorance ou par légèreté, sont nos pires ennemies.

C. B.